

**Procès Verbal de l'Assemblée
Générale et Statutaire
du 14 janvier 2014**

Le Président déclare l'assemblée générale ouverte à 20 heures 00.

Le Président souhaite la bienvenue à toutes les équipes et présente ses meilleurs vœux pour 2014 en son nom et celui du comité.

1) Appel des équipes, admissions, démissions :

Présentes : AIG 1, AIG 2, Aprotect1, Aprotect 2, BCGe, BPER 1, BPER 2, Caterpillar 1, Caterpillar 2, Clinique Générale Beaulieu, Givaudan, Hauteville 1, Hauteville 2, Hauteville 3, Hauteville 4, Hôpital de la Tour 1, LODH, Migros, Om pharma 1, Om pharma 2, Rolex 1, Rolex 2, Rolex 3, Rolex 4, RTS1, RTS 2, Service des Ecoles, SIG 1, SIG 2, SIS1, TPG 1, TPG 2, Vacheron Constantin 1, Vacheron Constantin 2.

Excusées : Hôpital de la Tour 2.

Absente : HSBC 1, HSBC 2.

Démission : Aucune.

Admission : ABB Sécheron.

Madame Isabelle Hubert présente la nouvelle équipe ABB Sécheron, l'entreprise à plus de 130 ans d'existence sur la place de Genève avec environ 350 employés, située dans le quartier de Sécheron jusqu'à son déménagement à Meyrin en 1992.

2) Approbation du P.V. du 22 janvier 2013 :

Claude Baur a une demande concernant la page 6 du PV du 22 janvier 2013 il demande une confirmation concernant le passage de 7 à 8 joueurs par équipes dans tous les groupes y compris le joueur étranger car il est indiqué pour 2013.

Réponse du Vice-Président comme ce point n'était pas dans l'ordre du jour de l'assemblée générale 2013 nous avons fait un vote pour 2013 et celui doit être confirmé ce jour.

Aucune personne présente dans l'assemblée n'ayant de remarque à émettre, le P.V est approuvé à l'unanimité.

3) Rapport du Président :

En raison de son problème de voix le Président passe la parole à la secrétaire pour la lecture du rapport.

Le Président souhaite la bienvenue à toutes les équipes et présente ses meilleurs vœux pour 2014 en son nom et celui du comité. L'année 2012 s'est très mal terminée pour le Président il n'en fallait pas moins pour que 2013 commence très mal. Les progrès furent rapides et ainsi le président à pu nous rejoindre relativement tôt.

Entre le 20 décembre 2012 et juin 2013, le Président a pu compter sur un Vice-Président et un comité qui ont continué le travail en commençant par conduire l'AG 2013 et faire tout le nécessaire pour que vive et tourne bien le Bowling Corporatif Genevois.

Le Président constate que cette année les tee-shirts étaient bien portés vu le petit montant envoyé pour cette saison, ce dernier encourage les joueurs à continuer sur cette voie en 2014.

A entendre les joueurs il y a eu une amélioration des conditions de jeu, mais pas encore satisfaisante. Le Comité est attentif à vos messages et s'efforce pour que le nécessaire soit fait afin de remédier à ces problèmes. Le bowling devrait fermer juillet-août pour travaux.

En 2013 le restaurant du CMU nous a reçu pour le repas et la distribution des prix de la saison écoulée. Le Président remercie le gérant du restaurant, ainsi que son équipe, pour nous avoir reçus dans d'excellentes conditions. Un merci aussi aux membres du comité pour le travail fourni pour la mise sur pied d'une telle réception. Rappelons que les membres du comité ont œuvré depuis 15 heures 30. Le Président rappelle que les 5.- de participation au repas de fin de saison sont définitifs et seront prélevés lors de chaque repas de clôture.

Pour 2014 le comité se doit de modifier certains points du règlement. Celui-ci vous sera remis pour lecture et approbation lors de l'AG de 2015.

Le Président termine son rapport en remerciant très chaleureusement tous les membres du comité qui n'ont pas eu la tâche facile et qui ont fourni un travail remarquable.

Le Président souhaite à tous une excellente saison 2014.

4) Rapport de la trésorière :

La trésorière a remis à chacun d'entre nous le rapport du compte postal.

Nous n'avons pas de rapport pour le compte UBS car ce compte ne bouge pas depuis 2 ans. Le solde de ce compte est de CHF 23'711.10 avec les intérêts et les frais.

Solde du compte postal au décembre 2012 CHF 42'398.10

Au 31 décembre 2013 nous finissons l'année avec un montant de CHF 46'605.05, ce qui nous donne un solde positif de CHF 4'206.95.

La trésorière remercie toutes les équipes qui ont payé à temps ce qui est plus facile pour boucler les comptes.

Nous avons au total, entre le compte postal et celui d' UBS une somme de CHF 70318.95.

La somme payée pour l'année 2013 au Bowling de la Praille est de CHF 43'146.80. Les blinds n'ont jamais été comptés et la trésorière remercie le Bowling.

Les Championnats Européens nous ont coûté CHF 17'407.38.

Le repas de fin de saison 2013 nous a coûté CHF 7'560.-
Le vin CHF 873. -- ce qui donne un total de CHF 8'433. --

Le challenge et les coupes pour la remise des prix sont de CHF 1'000. --

Le prix des parties reste inchangé c'est-à-dire à CHF 4.90.

Grace aux joueurs nous avons pu verser à Hôpiclowns la somme de CHF 100. --.

5) Rapport des vérificateurs aux comptes :

Les comptes 2013 du BCG ont été vérifiés par Givaudan et Caterpillar. Décharge en est donnée au comité. Les vérificateurs ont trouvé des comptes bien tenus, reflétant la bonne marche du BCG.

6) Approbation de ces rapports :

Les rapports sont approuvés à l'unanimité.

7) Election du président et du comité :

Le comité est sortant mais se représente intégralement.
Personne ne se présente, le Président et les membres du comité sont réélus dans leur intégralité.

Nous avons une abstention.

Composition du comité BCG élu pour 2 ans :

Président : André Christin
Vice Président : Daniel Golay
Trésorière : Sylviane Schrag
Secrétaire : Marylène Despres
Membre technique : Monique Torrenté

8) Elections des vérificateurs aux comptes :

Givaudan se retire car il a officié deux ans, le président le remercie.

Sont élus : Caterpillar, AIG1, suppléant Aprotect.

9) Championnat Genevois 2014 :

Le Président nous indique que nous avons un petit problème avec la Division C. A l'heure actuelle nous avons 13 équipes puis est venu s'ajouter ABB Sécheron ce qui nous donne 14 équipes. Caterpillar 2 et Sita aimeraient fusionner mais le président signale que c'est contraire à notre règlement.

Le Président donne la parole à Nicole Ghosn de l'équipe Caterpillar2, elle explique qu'elle a beaucoup de peine à trouver des joueurs, avec Didier Blanc joueur étranger chez Caterpillar ils ont discuté et pourquoi ne pas recruter des joueurs dans chaque entreprise pour arriver à monter une équipe avec assez d'effectifs. Le président demande l'avis du Vice-Président.

Le Vice-Président nous informe que sur le règlement il est indiqué employé d'entreprise et nous représentons une entreprise. Si nous commençons à déroger à cette règle c'est une porte ouverte à d'autres demandes de dérogations. Le règlement est Européen mais en plus c'est notre règlement que nous avons voté.

Le Vice-Président rappelle qu'au Championnat Genevois il y a quelques années nous étions 48 équipes, si maintenant nous descendons à 37 équipes, si nous continuons nous allons perdre des équipes, il est vrai que même des entreprises nous demandent de pouvoir rajouter des joueurs pour pouvoir nous permettre d'avoir quand même un étranger, il est réel que les équipes ont de plus en plus de peine à trouver des joueurs mais maintenant reste à savoir si nous faisons un vote pour une dérogation mais uniquement pour la saison 2014 et nous verrons en 2015 cela ne pourra être quelque chose de définitif.

AIG2 demande si cette dérogation serait profitable à la ligue. Le Président répond qu'il y a deux choses, une profitable et pas l'autre.

Si nous jouons à 14 équipes nous paieront CHF 200. -- supplémentaires car il y aura 26 matchs au lieu de 24.--, si nous jouons à 13 équipes il n'y aura que 24 matchs et le prix sera inchangé.

Le but du Corpo n'est pas d'avoir moins d'équipes mais avoir des équipes qui nous permettent de jouer, nous avons les pistes c'est une dérogation uniquement pour l'année 2014 qui peut être reconduite d'année en année mais qui ne sera pas définitive.

Si nous voulons jouer à 14 nous avons la BCGe qui en 2013 nous a rendu service et en 2014 va jouer pour son plaisir.

Si nous acceptons pour Caterpillar, le Président demande à ce que Caterpillar joue sous son propre nom et pas au nom de la fusion.

Le Président demande aux délégués s'ils acceptent cette dérogation pour la saison 2014. Cela remet en cause le règlement.

Dominique Poex trouve que nous devons accepter car si cela continue nous ne pourrions plus jouer car en ce moment les entreprises se séparent plutôt des employés que d'engager, nous devons accepter plus d'étrangers.

Yves Bersier souhaite plus de souplesse au niveau du règlement pour la ligue B et C et pour la A le règlement doit être plus sévère.

Le Président répond que cette dérogation si elle est acceptée ne s'appliquera uniquement à la ligue C et il n'y aura pas de promotion pour cette équipe.

Le Vice-Président précise que c'est uniquement pour la saison 2014 et nous en reparlerons à l'assemblée générale 2015.

Michel Mathieu trouve cette dérogation intéressante car chaque année le nombre d'équipes baisse, SIG avait 3 équipes et en ont plus que 2 alors il faut aussi y réfléchir.

Daniel Golay nous demande de passer au vote pour l'année 2014 pour Caterpillar et BCGE.

Résultats des votes 33 oui et 1 abstention.

L'horaire des jeux sera sur le site avant le début du championnat.

Le Président informe qu'en 2013 nous avons voté pour passer de 7 à 8 joueurs par équipe dans tous les groupes y compris le joueur étranger. Nous devons maintenant accepter le changement de règlement de manière définitive. Il s'agit de l'article A alinéa 6.

L'article A alinéa 6 est accepté à l'unanimité.

Concernant les lettres reçues concernant le Championnat Genevois, le Président ne va pas toutes les lire mais va lire la lettre de Rolex qui nous demande si nous acceptons un joueur faisant partie du groupement Rolex mais qui ne pas pas partie de l'entreprise, la réponse du comité est négative est conforme au règlement.

Nous ne pouvons pas en tant que comité accepter qu'un joueur extérieur à l'entreprise vienne renforcer une équipe parce qu'elle joue dans le groupement sportif parce que Rolex est inscrit à l'SGP.

Vincenzo D'Apice prend la parole et nous signale que Rolex fait partie de Rolex sport qui est une association officielle. Vincenzo D'Apice précise qu'il n'a rien contre les personnes mais contre le système et demande à quelle entreprise Hauteville est affilié, réponse du président Hauteville est affilié, aux communes genevoises et à l'état et à la ville.

Pourquoi le fameux joueur joue avec SIG?

Le Président précise qu'Hauteville est un groupement de loisirs, le vice-président prend la parole pour nous informer que les joueurs d'Hauteville sont tous des employés de la ville, de l'état et des communes Genevoises et il y a des statuts qui ont été votés au bowling Corporatif il y a au moins 25 ans. Tous les joueurs ont un contrat de travail.

Vincenzo D'Apice nous avons parlé fusion 2 équipes et il en trouve que ce n'est pas équitable et normal que Hauteville a gagné plusieurs fois et avec le système actuel Vincenzo pense qu'avec le système actuel n'a pas de limite.

Thomas Pépin nous informe qu'il a joué contre une équipe de copains et le président répond que si elle est officielle elle a tout à fait le droit de jouer.

Vincenzo demande ou il peut trouver les statuts européens, le Président lui répond sur le site du BEC.

Michel Mathieu répond à Rolex que SIG n'a rien à voir avec Hauteville.

Le Président signale que nous ne pouvons pas mélanger les Européens et le Corporatif Genève. Nous avons le droit de faire un règlement mais ce dernier doit aller dans le sens du règlement du BEC sinon nous ne pouvons pas participer aux Européens.

Le Président informe que si nous acceptons le joueur comme joueur étranger, Rolex ne pourrais pas avoir de subventions.

Vincenzo D'Apice trouve que ce n'est pas correct, Daniel répond que c'est le règlement Le président reprécise que tous les joueurs d' Hauteville ont un contrat de travail, si le joueur que Vincenzo D'Apice veut intégrer à l'équipe doit avoir un contrat de travail chez Rolex sinon il peut être uniquement joueur étranger.

Vincenzo D'Apice répète qu'il n'a rien contre les joueurs mais contre le système et nous demande quel est le statut du plus jeune joueur de l'équipe Hauteville 2.

Réponse du Président une filiation car ce joueur est le fils d'un joueur ce qui a été prouvé par le livret de famille.

Le joueur Jean Marc Boccalari a un contrat de travail chez Aprotect mais n'a pas assez d'heures pour pouvoir participer aux Championnats Européens, il est au courant.

Vincenzo D'Apice ne trouve pas le règlement d'aujourd'hui équitable.

Eduardo Morales réponds que ce n'est pas parce que Hauteville est grand que cela change le processus.

Dominique Poex demande ce qu'il en est de la commune de Vernier, réponse du Président et Vice-Président c'est une commune genevoise.

Dominique Poex demande si cela veut dire que si les TPG refont leurs statuts ils peuvent faire jouer également les joueurs des entreprises sous-traitantes.

Réponse du Président oui si la fiche de paie vient du même endroit. C'est le contrat de travail qui fait foi.

Courrier reçu de SIG qui nous demande que le repas de fin de saison soit fait comme auparavant par une soirée repas dinatoire.

Le comité refuse cette proposition car elle plus chère que la formule actuelle et moins conviviale. Le Vice-Président signale que la formule dinatoire a déjà été testée et certaines personnes se sont retrouvées avec rien à boire et à manger, c'est pour cette raison que nous sommes passés au repas.

Marlène lit le courrier de SIG qui demande à assouplir l'article 4.

Le Président nous informe que suite au vote pour accepter Caterpillar et Sita le règlement vient d'être assoupli et le règlement sera revu dans les 6 prochains mois, il sera soumis aux responsables d'équipes et approuvé à l'assemblée 2015 et nous reparlerons du courrier de SIG.

Le lundi nous disposons de 14 équipes c'est-à-dire 14 pistes et 2 pistes de réserve. Sur les autres pistes il y a la ligue interbanque que nous ne pouvons pas mettre dehors mais peut être l'intégrer dans la nôtre, à voir.

Le Vice-Président indique que le règlement se trouve sur le site et invite les équipes à transmettre au comité leurs suggestions qui seront les bienvenues afin de pouvoir y apporter les modifications en tenant compte des demandes.

Le Président signale que depuis la création du site aucune demande de modification de règlement n'a été reçue.

Sylviane Schrag informe le changement de nom de OMPHARMA car l'entreprise a été rachetée par groupe Galenica mais appartient à Viforpharma et souhaite que le nom des équipes change. Le nouveau nom sera VIFORPHARMA1 et VIFORPHARMA2.

Le Vice-Président rappelle que si un étranger joue au Championnat Corporatif Genevois dans une équipe il doit jouer en tant qu'étranger dans l'équipe de son entreprise. S'il n'y a pas d'équipe il peut jouer dans n'importe laquelle.

Composition des équipes 2014 disponible sur le site.

10) Affiliations et étrangers.

Le Président demande à toutes les personnes qui jouent comme filiation de nous en fournir la preuve au début du championnat.

Le père ou la mère du joueur ne peut pas jouer comme filiation.

L'enfant est considéré comme filiation jusqu'à 25 ans et nous demandons une lettre prouvant qu'il est en apprentissage et à la charge des parents même s'il vit dans un domicile extérieur.

La filiation n'est pas considérée comme étranger et a droit aux subsides pour les Championnats Européens.

Robert Frei du service des écoles propose d'appliquer le règlement du Corporatif Genève au règlement Européen (BEC) car dans ce règlement n'est pas précisé que l'enfant de moins de 25 ans ne doit pas travailler.

Dans le règlement du Corporatif il est indiqué à charge ou les enfants âgés de moins de 25 ans.

Le Président propose que nous acceptions que le joueur fille ou fils qui n'a pas 25 ans puisse jouer la saison 2014.

La dérogation pour 2014 est acceptée à l'unanimité.

11) Prix des jeux et présentation du budget :

Le budget est inchangé.

Le prix des jeux et la finance d'inscription n'ont pas changé.

Le Vice-Président a demandé à Céline pour le prix des jeux, réponse de Céline il est possible qu'en 2015 nous ayons une augmentation.

Le Président précise qu'Avolio aimerait mettre toutes les associations à Chf 5.50 car le prix des parties n'a pas bougé depuis 10 ans.

12) Clôture de la saison 2014 :

Le repas de clôture de la saison 2014 aura lieu le mardi 02 décembre, le lieu est à définir. Le Président demande aux entreprises disposant d'un restaurant ayant la capacité de pouvoir accueillir 200 personnes et qui seraient partantes de bien vouloir nous envoyer une proposition. Si en juin nous n'avons eu aucune proposition le comité recherchera un lieu.

13) Compte rendu des Euros 2013 :

Le Vice-Président prend la parole. La plus grande partie des personnes qui se sont déplacées se sont retrouvés à l'hôtel Ibis München Parkstadt dans un quartier calme à 5 minutes du bowling en voiture et 20 min du centre-ville avec les transports en commun. Point de ralliement pour finir la soirée jusqu'au petit matin.

Il y avait 7 équipes une doublette féminine et 3 doublettes mixtes qui ont représentés la Suisse. Nous avons joué au Dream Bowling Palace sur 52 pistes sans un palier et des conditions de pistes superbes pas une panne de machine ni de quilles qui se déplace et es horaires ont été tenus. Lors de ces 4 jours de compétitions nous avons pu voir le fossé qu'il y a avec les meilleures équipes et notre délégation, lors de ces compétitions il y a eu 4 fois des 300 et des scores à nous faire rêver d'être sur une autre planète.

La meilleure équipe fini en milieu de classement à la 50^{ème} place avec 187 de moyenne. Pour être dans la demi-finale il fallait 195 de moyenne. Les premiers ont fini avec une moyenne de 216.60 sur 30 parties Senator für Finanzen/ Bremen.

La meilleure doublette mixte se classe à la 37^{ème} place avec 176 de moyenne.

Pour être dans la demi-finale il fallait 183.00 de moyenne les premiers ont fini avec une moyenne de 224.9 sur 30 parties Grzeschik 1/ Berlin.

Le repas de clôture du Championnat d'Europe sous forme de buffet était excellent.

Nous avons passé une très bonne soirée avec un accompagnement musical et d'imitations très réussi.

Lors de l'assemblée des délégués de chaque pays il a été demandé que les hommes aient des pantalons et non des shorts ou des jeans bleus car au prochain Championnat Européens il y aura des sanctions allant jusqu'à l'interdiction de jouer.

Il a été demandé de bien contrôler que les joueurs inscrits fassent partie de l'entreprise.

14) Euros 2014:

Les Euros 2014 se dérouleront à Vienne du 28 mai au 01 juin 2014.

Equipes subventionnées:

Hauteville 1

Hauteville 2

Rolex 1

TPG 1

Une doublette mixte Hauteville mais laisse la place au Service des Ecoles.

Une doublette féminine Viforpharma mais ne participera pas.

Est-ce qu'une autre équipe correspondante aux critères peut aller au Championnat Européens en doublette féminine? Oui il y a Rolex mais Vincenzo D'Apice confirmera si oui et si doublette mixte ou féminine ?

Equipes non subventionnées:

Aprotec.

15) Divers :

Vincenzo D'Apice nous informe que lors de l'assemblée de la section sportive Rolex une question a été soulevée pourquoi les médailles ne sont distribuées qu'aux 3 premières équipes de la division A.

Pourquoi ne pas distribuer de médailles également aux 3 premiers des divisions B et C. Le Président est d'accord si les finances nous le permettent.

La trésorière informe que les médailles coutent CHF 12.-- pièce cela nous ferait un supplément de CHF 360. -- et pense que nous pouvons tout à fait nous le permettre.

Nous passons au vote la proposition est acceptée à l'unanimité.

En 2014 seront médaillés les 3 premières équipes de chaque division.

Le Vice-Président précise que sur le compte de la corpo nous avons de l'argent car nous devons organiser les championnats d'Europe Genevois 2013 et nous n'avons pas utilisé cette provision ce qui est une bonne occasion d'acheter ces médailles

Robert Frei demande si les équipes qui participent aux Championnats Européens des maillots avec sponsors peuvent être portés, la réponse est oui mais il y a des dimensions bien précises et un emplacement. Ceci est également valable aux Championnats Corporatifs Genevois.

Assemblée levée à 21h55.

Pour le comité du BCG
La secrétaire

Marylène Despres